

ELABORATION OU REVISION GENERALE D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Délibération du Conseil Municipal prescrivant l'élaboration ou la révision du PLU elle précise les modalités de la concertation



Études



Débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD



Délibération du Conseil Municipal arrêtant le projet de PLU



Consultation des personnes publiques associées
l'avis des services doit être joint au document soumis à l'enquête publique



Arrêté du Maire prescrivant l'enquête publique



Enquête publique



Rapport du commissaire enquêteur



Délibération approuvant le PLU

Association des services de l'État et réunions techniques et autres Personnes publiques associées

Le projet devra être arrêté **2 mois** minimum après le débat municipal

Les services de l'État ont **3 mois** pour donner un avis
passé ce délai l'avis est réputé favorable

Publicité : 15 jours avant le début de l'enquête et durant les 8 premiers jours de l'enquête.

1 mois

1 mois

P
A
C

en

C
O
N
T
I
N
U

Affichage de la délibération pendant un mois en mairie, mention de cet affichage dans un journal du département

Opposabilité :
Si SCOT ou SD : à l'approbation du conseil municipal
Sinon : 1 mois après réception en préfecture